

Notice de pose de grillage

Comment poser les poteaux ?

Espacement conseillé entre poteaux : 2 m

1/ Fert T :

Enfoncez les fers en force sur 50 cm. Respectez le sens des poteaux, lèvre vers le bas pour éviter l'arrachage.

Utilisez une règle pour mettre à niveau l'ensemble des fers T.

2/ Poteau rond acier :

Creusez des trous de 20 x 20 x 50 cm à la bêche aux intervalles requis. Plantez le poteau de départ en contrôlant son niveau au niveau à bulle (sur 2 faces). Faites de même pour les suivants. Sur un terrain suffisamment plat, faites coïncider leur sommet en vous aidant d'un niveau laser monté sur trépied. Pour localiser le point rouge (spot) du laser, placez une chute de planche ou un carton derrière le poteau. Vous obtenez ainsi avec précision l'alignement horizontal.

Préparez un béton dosé à 350 kg/ m³ (1 volume de ciment pour 1 de sable sec, 2 de gravillons et 0,5 d'eau) puis versez-le dans les trous qui entourent les poteaux. Déballez le béton en vous aidant d'un manche de pioche ou d'un tasseau. Contrôlez l'aplomb de chaque poteau sur deux faces. En cas de défaut, même minime, calez le poteau avec de petites pierres ou avec des chutes de fers à béton disposés en trépied. Laissez sécher 1 semaine environ.

3/ Rondin bois :

Si vous utilisez une tarière, choisissez un foret de diamètre inférieur à celui du rondin et creusez sur environ 30 cm. Enfoncez en force le rondin sur environ 50 cm.

Utilisez une règle pour mettre à niveau l'ensemble des rondins

Comment installer le grillage?

Sur le poteau de départ nouez en partie haute et basse deux fils de tension et attachez des tendeurs sur le poteau d'arrivée. Engagez les fils dans les axes des tendeurs et tendez-les. Déroulez le grillage en l'appuyant sur les fils de tension. Insérez une barre de tension dans les mailles d'extrémité du grillage. Fixez l'ensemble au poteau de départ. À l'opposé enfiler une seconde barre de tension dans les mailles. Maintenez la tension et faites-vous aider pour fixer barre et grillage. Coupez le surplus de grillage et attachez le reste sur les fils de tension.

Comme une clôture ne figure pas parmi les éléments de structure d'un bâtiment, elle ne fait l'objet d'aucun DTU. Une certaine liberté est donc de mise... Mais dans les limites imposées par le règlement des lotissements ou copropriétés. À défaut, c'est le plan local d'urbanisme (PLU) - ou son prédécesseur : le plan d'occupation des sols (POS) - qui fait foi au moins en ce qui concerne les clôtures situées côté rue. Renseignez-vous en mairie.

